



# Les camps du Zoo

Veillez prendre connaissance de toutes les protocoles du camp.



## Générale

Tous les participants au camp recevront un chapeau qu'ils devront porter durant toutes les activités en plein air. Le chapeau sert à les identifier ainsi qu'à les protéger du soleil.

Durant le camp, les campeurs pourraient être filmés ou photographiés par le Zoo de MH ou au nom de ce dernier. Votre présence au camp sert d'autorisation pour utiliser ces images pour la promotion des programmes éducatifs du Zoo. Les parents peuvent choisir de ne pas appliquer cette politique à leur enfant en l'indiquant sur le formulaire d'inscription.

Il n'y a pas de remboursement si une annulation est reçue moins de 14 jours avant la première journée de camp auquel un campeur est inscrit (sauf dans le cas de circonstances imprévues, y compris les circonstances liées à COVID-19).

Un parent ou le tuteur doit passer prendre l'enfant dans le délai d'une heure de la réception de l'avis d'une maladie.

Le camp du zoo se réserve le droit de changer la date à laquelle les jeunes (9 à 13 ans) iront au parc aquatique Magic Mountain, afin de profiter de la journée la plus ensoleillée.

## Autres besoins

Le camp du zoo fait bon accueil à tous les campeurs et met tout en œuvre pour les intégrer et répondre à leurs autres besoins. Les campeurs qui ont d'autres besoins peuvent séjourner au camp avec ou sans la présence d'un soignant, selon leur capacité de participer à la programmation quotidienne du camp et s'ils ont normalement besoin de la présence d'un soignant dans un contexte éducatif pendant l'année scolaire.

Il est entendu qu'il faut prévoir la présence d'un soignant pour les campeurs accompagnés de soignants dans les établissements d'enseignement ou qui fréquentent l'école à domicile ou pour les campeurs qui ne peuvent participer aux programmes du camp sans leur propre soignant en raison d'autres besoins. Le soignant a gratuitement accès au camp du zoo; toutefois, ce droit d'entrée exclut l'accès au parc aquatique Magic Mountain.

Il est entendu que si, pendant la semaine du camp, le personnel du camp du zoo constate qu'un enfant a besoin d'un soignant pour que les autres campeurs de son groupe et l'enfant puissent connaître un séjour agréable, les parents devront prévoir un soignant ou prendre d'autres dispositions.

## Comportement physique et verbal agressif

Le campeur qui fait délibérément preuve d'agressivité physique ou verbale envers d'autres campeurs ou des employés est immédiatement expulsé du camp jusqu'à la fin de la journée.

Après consultation entre les parents et les employés, le campeur peut être autorisé à réintégrer le camp le lendemain. Si toutefois un deuxième incident se produit dans la même semaine, le campeur est expulsé du camp jusqu'à la fin de la semaine.

Un parent ou le tuteur doit passer prendre l'enfant dans le délai d'une heure de la réception de l'appel signalant les incidents évoqués ci-dessus.

Fait preuve d'« agressivité physique » l'enfant qui frappe quelqu'un avec les mains ou les pieds, le mord, lui tire les cheveux, lui piétine les orteils, le bouscule, l'intimide non verbalement ou adopte d'autres comportements dans l'intention de causer des torts physiques.

Fait preuve d'« agressivité verbale » l'enfant qui emploie des termes inconvenants, abusifs ou discriminatoires, intimide quelqu'un verbalement ou autrement, profère des insultes raciales ou des menaces ou adopte d'autres comportements dans l'intention de causer des torts affectifs.

## Langues du programme

Les programmes anglais et français, indépendants l'un de l'autre, seront offerts simultanément.

Le camp du zoo n'est pas un programme d'immersion dans la langue seconde et que les moniteurs et les monitrices ne s'entretiendront avec les campeurs et ne leur donneront des instructions que dans la langue du programme auquel ils sont inscrits (sans traduction simultanée).

Si un enfant ne peut pas ou ne veut pas parler anglais ou français pendant son séjour au camp, les parents ou tuteurs doivent fournir un service de traduction ou d'interprétation.

Un campeur sera déplacé dans un programme jugé approprié pour ses besoins linguistiques s'il ne peut pas ou ne veut pas parler ou comprendre le programme dans lequel il a été inscrit. Il s'agit d'une mesure de sécurité pour éviter les problèmes de communication en cas d'urgence. Cela assurera également une expérience d'apprentissage continu pour les autres campeurs.

*L'administration du camp du zoo se réserve le droit de mettre fin à la participation de l'enfant pour des motifs valables.*



Questions?: [Zoo.Education@moncton.ca](mailto:Zoo.Education@moncton.ca)

